

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2022-009

Séance du 28 NOVEMBRE 2022 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absent excusé : Mr DURAFOUR Vincent.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LESCHUITTA.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Salle Polyvalente : majoration du tarif de location durant la période du 15/10 au 15/04 lors de la mise en service du chauffage.
- Vote d'une indemnité sous forme de bon cadeau lors du départ en retraite d'un agent communal.
- RIFSEEP : Modification des conditions d'attribution aux agents contractuels.
- Régularisation des acquisitions et cessions de terrains de voirie par actes administratifs.
- M57 : Dérogation à l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis.
- CCCAS : Attribution d'un secours exceptionnel.
- Informations diverses.

2022-2811-001 – MAJORATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DURANT LA PERIODE DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL LORS DE LA MISE EN SERVICE DU CHAUFFAGE :

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER, adjoint en charge des bâtiments, rappelle la décision de septembre 2022 d'augmenter la redevance annuelle pour la mise à disposition hebdomadaire de la salle pour la pratique d'activités culturelles, sportives ou pratiques psycho-corporelles, en raison de la progression des charges d'énergie.

Il indique que la salle polyvalente est de nouveau régulièrement louée, et qu'il conviendrait, toujours pour les mêmes raisons d'augmentation du coût de l'énergie (électricité, gaz et fuel), de prévoir une majoration des tarifs de location durant la saison du 15 octobre au 15 avril, seulement si le chauffage est mis en service.

Il ajoute que la commissions des adjoints propose une majoration de 40 € pour les locations en week-end, il conviendrait également de prévoir une majoration pour les locations d'une journée en semaine.

Monsieur BEIGNIER informe qu'il est passé deux dimanches matin de location, il n'y avait personne mais le chauffage fonctionnait. Monsieur le Maire précise que plusieurs communes du secteur ont mis en place des mesures pour limiter l'impact de la hausse des coûts d'énergie. Il invite le Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Les élus souhaitent qu'une étude soit réalisée en vue d'une éventuelle isolation des canalisations d'eau de chauffage, permettant d'éviter les déperditions de chaleur, notamment pour la partie de la canalisation qui passe dans une zone non chauffée (calorifugeage).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des futures locations de la salle polyvalente et de l'augmentation des coûts d'énergie notamment pour le chauffage et l'éclairage de la salle polyvalente.

Il décide d'appliquer une majoration de 50 € en week-end et de 20 € en semaine aux tarifs en vigueur, lors des locations de la salle polyvalente du 15 octobre au 15 avril et dit que cette majoration sera applicable seulement si le chauffage est mis en service et qu'elle entre en vigueur pour les locations enregistrées à compter du 1^{er} décembre 2022.